

À quoi sert la Turquie en Europe ?

Nora Seni¹

Le courage revient à la chancelière Angela Merkel de se servir encore de la métaphore usée caractérisant la Turquie de « pont entre l'Occident et l'Orient, entre l'Europe et l'Asie ». Elle en fait néanmoins un usage plutôt malin et qui sert fort bien sa politique car elle ajoute « ... un pont... ne devrait jamais appartenir complètement à un des côtés. La Turquie peut bien mieux occuper sa fonction de pont entre l'Asie et l'Europe si elle ne devient pas membre à part entière de l'UE »². La chancelière aura l'occasion dans les années suivantes de rendre opératoires toutes les potentialités offertes par cette ambivalence, notamment celle de décider du moment où le pont sépare plutôt qu'il ne relie.

Adopté par le romantisme orientaliste du XIX^e siècle tout autant que par les mouvements des réformateurs ottomans de la même époque (les *Tanzimat*), la métaphore du « pont » céda sa place à des vocables au service de la géopolitique de l'après-Seconde Guerre mondiale et à l'ère postsoviétique, inspirés de la vision de l'Otan habituée à raisonner en blocs, occidental, asiatique. La Turquie est alors tour à tour pays tampon, pays isolant. Elle sera promue, après la chute de l'URSS, à un rôle moins marginal et moins passif au sein de l'Otan comme le confirment les expressions « pivot stabilisateur (de la région), sentinelle ». Si l'on veut poursuivre dans le registre des métaphores géopolitiques, on peut dire que l'accord qu'elle a signé en 2015 avec l'Union européenne au sujet des réfugiés attribue à la Turquie un rôle de garde-frontières, de « flanc garde » de l'Europe.

Pour en finir avec ces représentations de l'éventuel rôle de la Turquie, on peut se demander si Mme Merkel ne visait pas le contrôle du pont lorsqu'elle décidait

2. Allocution de A. Merkel au débat, en plénière, le 16 décembre 2004, au Parlement allemand sur les relations Turquie-UE [Yılmaz, 2007].

d'une visite au président de la République de Turquie, le 18 octobre 2015, à deux semaines d'élections législatives d'une importance extrême. Rappelons que des élections avaient eu lieu au mois de juin de la même année, privant l'AKP, parti fondé par Recep Tayyip Erdogan, de la majorité absolue et introduisant pour la première fois dans l'Assemblée nationale une représentation (80 sièges) proche des Kurdes dont la formation, le HDP (Parti démocratique du peuple), devenait ainsi le deuxième parti d'opposition. Le Président ayant eu l'occasion, devant ces résultats, d'exprimer son aversion pour les gouvernements de coalition, s'imposait alors la solution d'une seconde consultation législative. Entre ces deux séquences, cinq mois d'une explosion sans précédent des violences (reprise de la guérilla urbaine dans le Sud-Est à majorité kurde, attentats attribués à Daech faisant plus de deux cents victimes) devaient confirmer le Président dans son rôle d'homme fort du régime, d'homme providentiel...

C'est à cette version de Recep Tayyip Erdogan que contribua la visite de Mme Merkel. Furent confirmés lors de cette rencontre les termes de l'accord³ concernant les réfugiés et M. Erdogan put exhiber en trophée la promesse, précieuse pour ses concitoyens, de la suppression des visas – qu'ils trouvaient humiliants – pour l'Europe.

Les élections du 1^{er} novembre rendirent la majorité absolue à l'AKP. Le Président intensifia aussitôt sa campagne pour changer la Constitution en vue

3. Le 18 mars 2016, la Turquie et l'Union européenne conviennent d'un plan pour contenir la migration des réfugiés vers l'Europe. Selon cet accord « les nouveaux migrants irréguliers (qui ne demandent pas l'asile ou dont la demande d'asile a été jugée infondée ou irrecevable) qui ont traversé la Turquie vers les îles grecques depuis le 20 mars 2016 sont renvoyés en Turquie.

– Pour chaque Syrien renvoyé vers la Turquie au départ des îles grecques, un autre Syrien est réinstallé de la Turquie vers l'Union européenne.

– La Turquie doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que de nouvelles routes de migration irrégulière, maritimes ou terrestres, ne s'ouvrent au départ de son territoire en direction de l'UE [...].

– Si la Turquie satisfait tous les critères de référence, les citoyens turcs n'auront plus besoin de visas pour se rendre dans un pays de l'Union européenne, à partir de la fin du mois de juin 2016 au plus tard.

– L'Union européenne doit accélérer le versement du montant de 3 milliards d'euros initialement alloué pour la gestion des réfugiés en Turquie. Elle doit également assurer le financement d'autres projets en faveur de personnes bénéficiant d'une protection temporaire en Turquie, pour 3 milliards d'euros supplémentaires jusqu'à fin 2018.

– L'UE et la Turquie ont confirmé leur volonté de relancer le processus d'adhésion et décidé d'ouvrir un nouveau chapitre (n°33 sur les politiques budgétaires) avant fin juin 2016», <http://www.touteurope.eu/actualite/que-contient-l-accord-ue-turquie-sur-les-migrants.html>.

d'établir un régime présidentiel, ce qui inévitablement passe par l'accroissement des tensions. En effet, Erdogan n'a pas caché aux électeurs la corrélation qu'il établissait entre la recrudescence des violences et l'amélioration des résultats en sa faveur. À l'issue de ces mois de conflits, en septembre 2015, il leur déclarait « Donnez-moi 400 députés [entendre : pour pouvoir changer la Constitution en vue d'un régime présidentiel] et tout cela se résoudra dans la paix. » Une autre version de « moi ou le chaos ». La suite confirme cette stratégie. Elle s'était installée dès que le HDP avait déclaré qu'il n'appellerait pas à voter en faveur d'un régime présidentiel⁴. C'est alors qu'Erdogan avait abandonné les négociations avec le PKK et inauguré sa politique des tensions.

Quant aux négociations avec l'Europe au sujet des réfugiés, on devait apprendre par des fuites sur le contenu d'une discussion entre Recep Tayyip Erdogan et les responsables européens, MM. Tusk et Junker⁵, que la publication du rapport annuel sur les « avancées » – ou plutôt sur l'absence d'avancées – en vue de l'adhésion avait été remise par la Commission à une date postérieure aux élections du 1^{er} novembre à la demande expresse du président turc. Ces fuites laissaient entendre l'âpreté de leurs échanges. M. Erdogan menaçait d'expulser vers la Bulgarie ou la Grèce des dizaines de milliers de réfugiés qu'il entasserait dans des bus⁶.

On pourrait objecter que l'UE est dans son rôle lorsqu'elle tente d'infléchir des choix politiques s'il s'agit de promouvoir la démocratie au sein d'un pays candidat. Or cette visite fait suite à des années de répressions violentes et d'atteintes aux droits fondamentaux en Turquie. Elle ne pouvait être interprétée par les électeurs turcs que comme la légitimation par l'Europe de l'action de leur président. Combien de suffrages supplémentaires ce cadeau inattendu de Mme Merkel a-t-il valu à l'AKP (Parti de la justice et du développement, fondé par M. Erdogan et Abdullah Gül qui fut président de la République avant Erdogan) lors de cette consultation du 1^{er} novembre, on ne le saura pas. On sait en revanche que l'Europe s'est protégée d'un afflux migratoire en sacrifiant son rôle de promoteur des valeurs démocratiques auprès d'un pays candidat à l'adhésion.

Ce renoncement fonctionne comme un piège qui se referme sur l'UE au fur et à mesure que s'accélère l'essor dictatorial du régime turc, notamment après le coup d'État manqué du 16 juillet 2016. La restriction des libertés et les atteintes à l'État de droit se sont tellement aggravées en Turquie depuis 2013 (violences

4. Le chef du HDP avait martelé par trois fois et de façon tout à fait théâtrale : « Nous ne ferons pas de toi un président. »

5. Le site d'informations grec Euro2day a publié le verbatim de la réunion, lors du sommet du G20 à Antalya le 15-16 novembre 2015, entre MM Junker, Donald Tusk et Recep Tayyip Erdogan.

6. La Turquie héberge près de trois millions de réfugiés.

policières pour maîtriser le mouvement Gezi déclenché par un projet urbanistique contesté à Istanbul, arrêt brutal des négociations avec le mouvement kurde et violences militaires dans le Sud-Est anatolien, découverte de la corruption des membres du gouvernement, répression des journalistes et des universitaires, spoliations par l'État de journaux et chaînes de télévision) que le Parlement européen a fini par voter le 24 novembre 2016 la demande de gel des négociations d'adhésion, et ce bien qu'une des clauses de l'accord sur les réfugiés prévoyait l'ouverture d'un nouveau chapitre de l'acquis communautaire. Comme le montrait déjà le verbatim des discussions Tusk-Junker-Erdogan, le dialogue des plus hautes sphères turco-européennes s'est réduit à une déclinaison de chantages : *containment* des réfugiés contre maintien du statut de candidat, interdiction aux réfugiés de transiter par la Turquie contre tolérance devant l'arbitraire et les répressions.

Une question s'impose : une Turquie plus avancée dans le processus d'adhésion, mieux amarrée à l'Union n'aurait-elle pas mieux fonctionné comme une alliée, tant pour régler la question des réfugiés que pour gérer sur le terrain la crise syrienne ? Et d'ailleurs une telle possibilité s'est-elle jamais présentée, a-t-elle existé à un quelconque moment de l'aventure turco-européenne ?

Usages de l'Europe par la Turquie

Sans remonter aux origines, aujourd'hui cinquantenaires, de la candidature turque au travers des différentes étapes qui vont de la CEE à l'Union européenne, on peut s'intéresser à l'ère des « musulmans conservateurs » qui commence en 2002. En effet, le succès aux législatives, cette même année, de l'AKP qui se présente comme une formation musulmane conservatrice est un choc. Quarante-vingts ans de régime séculier (mais autoritaire) ont habitué les élites turques à voir dans la laïcité la garante de la modernité de leur pays, l'élément qui le maintient en phase avec le monde occidental. L'opinion publique turque en ces années est massivement europhile. Un sondage réalisé en 2003 évalue à 74,4 % le taux de soutien au projet d'adhésion à l'UE⁷. Réaliser les réformes qui rendent la Turquie éligible à l'UE est un moyen de consolider les résultats des élections qui ont amené au pouvoir le parti de M. Erdogan, de rassurer les élites laïques, de recueillir la bienveillance des milieux libéraux, du monde des affaires, des chancelleries européennes. Les États-Unis poussaient alors leur stratégie de démocratisation du monde musulman pour promouvoir le projet de « Grand Moyen-Orient ».

7. Il s'agit d'un sondage réalisé par l'Open Society Institute et l'université de Bogaziçi, en novembre 2003 et cité par le quotidien *Radikal* le 24 décembre 2003, « AB'ye destek arti ».

La Turquie laïque gouvernée par un parti qui se réclame de l'islam (à coloration « démocratie musulmane ») va pouvoir servir d'exemple. Le « modèle turc » est né.

La Turquie abolit en moins de deux ans la peine de mort, les tribunaux d'exception. Elle supprime l'état d'urgence dans les provinces kurdes et autorise l'enseignement de langues minoritaires. Elle instaure la primauté des accords internationaux sur le droit national. Dès lors les règles de la Convention européenne des droits de l'homme prévalent en Turquie en matière de libertés fondamentales. Des restrictions limitent progressivement les pouvoirs du Conseil national de la sécurité (Millî Güvenlik kurulu, MGK), organisme au-dessus des partis, constitué principalement de représentants de l'armée. Le gouvernement AKP élargit la sphère civile de la société et confirme les engagements du pays auprès des institutions occidentales (Conseil de l'Europe, Otan).

Adoptées dans le cadre d'une mise en conformité avec les conditions d'une candidature à l'UE, ces réformes étaient alors vitales pour le gouvernement Erdogan. Elles contribuaient en effet à limiter le rôle politique de la première force d'opposition à l'AKP, l'armée. Force constitutive de la République de Turquie, celle-ci se veut « gardienne de la laïcité ». Chroniquement inquiète du danger réactionnaire-religieux (*irtica*), l'armée maintient l'AKP des années 2000 sous surveillance⁸... Jusqu'à ce que, en fin de décennie, elle soit mise en accusation et les officiers de son haut commandement jugés pour préparation de coup d'État. Ainsi, le projet d'adhésion à l'UE aura, pour un temps, servi à renverser le rapport de force entre le gouvernement islamique et l'armée et à s'assurer du soutien des milieux d'affaires du camp séculier turc.

La Turquie au centre de la pensée européenne

Usages et mésusages de la Turquie par l'Europe

Du côté européen aussi, 2002 est une année charnière qui marque le début d'une période de politisation de l'Europe communautaire et met à l'ordre du jour l'Europe politique. Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, donne le coup d'envoi du mouvement en novembre 2002 en publiant dans les colonnes du *Monde* un article où il dénie à la Turquie son appartenance à l'Europe. Il plaide : « Sa capitale n'est pas en Europe, elle a 95 %

Hérodote, n° 164, La Découverte, 1^{er} trimestre 2017.

8. Le câble diplomatique américain 02ANKARA8252 et que répertorie WikiLeaks, daté du 15 novembre 2002, fait état de la réactivation d'une cellule de l'état-major pour surveiller l'AKP [Chevion et Pérouse, 2016, p. 231].

de sa population *hors d'Europe*, ce n'est pas un pays européen⁹. » Compte tenu de la forte polarisation médiatique qui l'accueille, on peut considérer cette déclaration comme le début de « la politisation de la thématique européenne » [Visier, 2009]. La convention entérine des questionnements identitaires qui avaient déjà surgi au moment de la négociation du traité de Maastrich (1992) et qui se rapportent à différents fondements de l'identité européenne, selon l'aspect que l'on choisit de privilégier comme déterminant : « Qu'est-ce qu'on est (identité d'appartenance) ? Qu'est-ce qu'on promeut (identité de valeurs) ? Où va-t-on (identité de projet) ¹⁰ ? » La rhétorique de « bon sens » que développe V. Giscard d'Estaing en faisant appel à des arguments géographiques (la Turquie n'est pas en Europe) et démographique (il s'agit d'un pays de 80 millions d'habitants), le fait qu'il n'utilise pas le langage technique de Bruxelles, ni ne se réfère aux critères de Copenhague contribuent à faire de la question Europe un enjeu politique et non seulement technique. Cela passe aussi par l'explosion d'articles de journaux que suscite dans d'autres pays la déclaration de VGE¹¹. On peut constater le potentiel de conflictualité et de dramatisation que recèle en Europe l'éventualité de l'adhésion de la Turquie (le débat sur la nature et le degré de son appartenance à l'Europe), qui de ce fait apparaît comme tout à fait instrumentale dans la mutation de l'Europe communautaire vers l'Europe politique.

En mars 2004, alors que la France se prépare à des élections régionales et, l'année suivante, au référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe de mai 2005, la Turquie est au cœur de la concurrence entre les forces politiques nationales. Du thème Turquie émanent les axes de réflexion qui animent le débat sur l'UE. MM. Bayrou et de Villiers structurent leur campagne électorale autour du « non à la Turquie ». Bayrou défend une Europe fédérale, de Villiers une Europe chrétienne. Ce dernier tente d'ailleurs de déposer son slogan « Non à la Turquie » pour pouvoir être le seul à l'utiliser et publie un pamphlet intitulé *Les Turqueries du grand Mamamouchi. Adresse à Jacques Chirac*¹². Bien qu'ils défendent des systèmes politiques opposés pour l'UE, Bayrou et de Villiers ont

9. « La Turquie est un pays proche de l'Europe, un pays important, qui a une véritable élite, mais ce n'est pas un pays européen ». « Pour ou contre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne », *Le Monde*, 7 novembre 2002, www.lemonde.fr.

10. *Ibid.*

11. *The Guardian* du 18 novembre 2002 qualifie la déclaration de V. Giscard d'Estaing de « carefully timed bomb ». Selon *le Financial Times* du 13 décembre 2002 l'ancien président français s'égaré « (he is)... getting things wrong » et à Bruxelles Günther Verheugen, commissaire européen, membre du SPD allemand, relègue les propos de VGE à l'expression de son « opinion personnelle ».

12. Albin Michel, 2005.

une compréhension de l'appartenance fondée sur l'identité d'origine commune. Pour le second il s'agit d'une communauté de croyances, pour le premier – qui refuse de se référer à l'identité chrétienne – il s'agit de communauté de valeurs. Tous deux insistent sur la communauté culturelle, notion à laquelle ils attribuent des sens différents. Tous deux élaborent leur pensée et argumentent à partir du questionnement suscité par la candidature de la Turquie.

Partisans convaincus de l'entrée de la Turquie dans l'UE, le chancelier allemand Gerhard Schröder et le président français Jacques Chirac sont à l'avant-garde de la décision européenne (2005) d'ouvrir les négociations avec la Turquie pour son adhésion. Le bloc européen prend néanmoins soin de préciser que le processus engagé ne garantit pas une issue positive, que celle-ci reste ouverte. La clause est inédite et les Turcs la perçoivent comme discriminatoire. Néanmoins, six chapitres de l'acquis sont ouverts : « droit d'établissement et libre prestation de services », « droit des sociétés », « services financiers », « société de l'information et médias », « statistiques », et « contrôle financier ». Mais même perturbées, notamment par le conflit chypriote, les choses suivent leur cours... jusqu'en 2007.

Les ruptures de 2007

À compter de 2007, c'est désormais au nouveau président français Nicolas Sarkozy, et à Angela Merkel, élue chancelière en 2005, qu'il incombe d'incarner le couple franco-allemand, alliance pivot de l'UE. Tous deux sont des adversaires résolus de l'entrée de la Turquie en Europe. À la suite de leurs déclarations clairement défavorables à la perspective de l'adhésion turque, les opinions publiques européennes se sont inversées. Les soutiens au projet diminuent drastiquement¹³. La posture d'opposition à l'entrée de la Turquie cadre fort bien avec la stratégie que Nicolas Sarkozy développe pour séduire des franges de l'extrême droite française. Afficher cette opposition exprime bien plus qu'une politique européenne, elle annonce, elle promet une politique domestique sécuritaire et de coloration « préférence nationale ». Compte tenu des bénéfices que cette posture lui permet d'engranger, le président français persiste dans ses déclarations déniaut à la Turquie, et ce quelles que soient ses avancées, un avenir de membre de l'UE. Il le fait sans tenir compte des engagements pris et en dépit des mises en garde de M. Barroso, président de la Commission européenne, et du commissaire européen

13. De 2004 à 2008 l'opinion favorable passe en Allemagne de 33 à 19%, de 32 à 14% en France, de 49 à 33% en Italie, de 41 à 20% au Royaume-Uni, de 65 à 29% en Espagne. [Chevion et Pérouse, 2016, p. 236].

à l'élargissement. La tournure que prennent les relations Sarkozy-Erdogan entraînera la baisse du soutien des Turcs au processus d'adhésion. En trois ans, c'est-à-dire de 2003 à 2006, le pourcentage des Turcs favorables à l'adhésion chute de 70 % à moins de 50 %. Aux calculs politico-électoraux de Nicolas Sarkozy s'ajouteront les difficultés que ce dernier opposera à « l'année de la Turquie en France », programme de manifestations culturelles qui ne se dérouleront plus que sur quelques mois et en évitant autant que faire se peut la participation des hauts responsables de l'État.

L'année 2007 est également une date charnière pour la Turquie. Aux déclarations tonitruantes de Nicolas Sarkozy barrant la route de l'adhésion à la Turquie, Erdogan répond dans un premier temps d'un ton posé, et propose de continuer à débattre et pas forcément à travers les médias. Son style d'une modération très « homme d'État » tranche avec la véhémence avec laquelle il poursuit ses échanges avec ses partenaires européens.

En 2007, un des conseillers de M. Erdogan livre sa doctrine en matière de politique étrangère. Il s'agit de M. Ahmet Davutoglu qui, en 2009, deviendra ministre des Affaires étrangères puis le Premier ministre d'Erdogan. Par son slogan « Zéro problème avec les voisins » Davutoglu prône l'intensification des échanges diplomatiques, économiques, financiers avec les pays frontaliers, met en avant l'islam, commune religion avec ses voisins, et prône une influence accrue dans l'ensemble de la région [Davutoglu, 2001]. Ankara commence à faire savoir à ses interlocuteurs européens qu'elle dispose d'autres options. La Turquie reprend langue avec les pays de la région, notamment ses voisins du flanc est et sud-est de l'Anatolie, mais aussi avec les pays de l'Afrique du Nord, l'Arabie saoudite et le Qatar. L'évolution de ses relations commerciales avec l'UE reflète sa nouvelle orientation vers les pays musulmans. Ainsi, alors qu'en 2000 56 % de ses exportations étaient destinées aux pays de l'UE, cette proportion tombe à 39 % en 2012. Dans la même période, ses exportations vers le Moyen-Orient et le Maghreb passent de 13 % à 34 %¹⁴. La Turquie soigne en effet ses liens distendus avec la Syrie, lui « pardonne » d'avoir un temps hébergé Abdullah Öcalan, le leader du PKK. Elle intensifie ses échanges avec l'Iran auquel la relie, depuis 2002, un nouvel oléoduc entre Tabriz et Ceyhan *via* Erzurum. Ankara s'applique à afficher un degré d'*émancipation contrôlée* et des ambitions de puissance régionale sans remettre en cause ses engagements qui l'inscrivent dans le monde occidental, avec l'Otan, les États-Unis et l'Europe. Elle convoite une position, sinon de médiateur, du moins de « facilitateur » dans les négociations entre l'Europe, les États-Unis d'une part et le monde musulman de l'autre, posture qui lui permet d'accroître son

14. Voir *Le Monde*, 20 février 2013.

influence dans le monde islamique, sunnite et chiite. Ainsi, après avoir déclaré en 2009 qu'elle reconnaissait à l'Iran le droit de développer la recherche, la production et l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, la Turquie a été le seul pays, avec le Brésil, à ne pas voter la décision en 2010 du Conseil de sécurité de l'ONU renforçant les sanctions contre le programme nucléaire iranien. C'est peut-être de cette dette-là que l'Iran s'acquittait lorsque ses services du renseignement étaient les premiers à prévenir le président Erdogan de l'imminence d'un coup d'État, le 15 juillet 2016. Cette sollicitude paraît d'autant plus surprenante qu'il s'agit de deux pays que le conflit syrien oppose.

Un autre élément stratégique qui permet l'autonomisation relative de la Turquie repose sur sa politique énergétique, de faire *hub* et de se relier notamment aux ressources de la région Caspienne, et d'y relier l'Europe par la même occasion. Ce sera la fonction des gazoducs TANAP (Trans Anatolian Pipeline) et TAP (Trans Adriatic Pipeline) [Rebière, 2013].

L'essor suscité par la politique « Zéro problème avec les voisins » ne fit pas long feu, le conflit syrien ayant fait exploser ce parti pris. Ce conflit continue de redéfinir les alliances régionales, de redessiner des frontières éphémères. Mais la ligne Davutoglu se doublait d'une radicale bifurcation dans la politique de l'AKP sur la scène nationale, bifurcation à partir de laquelle continue de se reconfigurer l'identité du régime turc.

En 2007, le parti de M. Erdogan sortait vainqueur d'une confrontation avec l'état-major, conflit qui se nouait autour de la question du voile et de la laïcité. Après ce bras de fer, c'est un AKP décomplexé et en position de force qui poursuivait sa législation. En décembre 2007, le président de la République Gül (AKP) nommait à la tête de l'enseignement supérieur un nouveau président favorable à l'entrée des étudiantes voilées sur les campus. Ainsi se trouvait ouverte la voie à la nomination de recteurs d'université soutenant la même cause. En 2009 sont abolis les obstacles qui empêchaient les étudiants issus des lycées *imam-hatip*, formateurs de prédicateurs et d'imams, d'accéder à l'université. Le paradigme kémaliste républicain et laïque s'effaçait au profit d'un dispositif qui fait de l'islam la principale référence identitaire de la nation, renouant avec un imaginaire d'Empire ottoman idéalisé et qui occulte progressivement la rupture républicaine de 1923, fondatrice de la Turquie contemporaine [Seni, 2016a]. Ce paradigme est aux antipodes des valeurs de l'UE dont il l'en éloigne obstinément.

Les ambivalences de la Turquie dans le traitement du conflit syrien à ses frontières sont une entrave à un rapprochement avec l'UE dans ce domaine et, bien qu'elle ait rejoint la coalition anti-Daech en 2015, les priorités d'Ankara ne sont pas celles des pays européens de la coalition. Elle privilégie sa stratégie sécuritaire qui consiste à empêcher la progression territoriale du parti kurde PYD (le PKK syrien) au nord de la Syrie tandis que les forces américaines et européennes visent

Daech. Elle privilégie aussi l'opacité au sujet de ses mouvements militaires à ses frontières qu'elle a longtemps maintenues poreuses pour certains mouvements djihadistes combattant les forces kurdes.

L'année 2015 voit s'accroître la divergence entre la Turquie et l'Union européenne. Recep Tayyip Erdogan abandonne les négociations avec les représentants des Kurdes. Deux grands attentats en juillet et en octobre jalonnent les cinq mois qui séparent les deux séquences des élections législatives. Les assassinats des membres de l'armée ou de la police par le camp du PKK reprennent. L'Europe ne réagit pas plus à l'encerclement et au pilonnage par l'armée des villes du Sud-Est anatolien comme Cizre, ou du quartier de Sur au centre historique de la ville de Diyarbakir. Des médias progouvernementaux se font délatores, des membres de l'AKP se transforment en milices violentes pour intimider des organes de presse d'opposition, des journaux sont spoliés. L'Union européenne se tait, paralysée par une prise de conscience tardive de la nécessité de maintenir à tout prix le dialogue avec la Turquie. Mieux, elle délègue l'autorité la moins contestée de l'Union, la chancelière allemande, pour une visite à un président dont la dérive dictatoriale confirmée a drastiquement diminué l'éligibilité de la Turquie à l'adhésion.

Paradoxalement, cet « accord » aura dissous ce qui restait d'un lointain projet d'adhésion turque à l'Union européenne. Pour bien exhiber le peu de cas qu'il fait désormais de l'Europe, Erdogan brandissait à l'automne 2016 le projet de restaurer la peine de mort. Il est à craindre que le rôle de garde-frontières que confie l'Europe à la Turquie ne suffise à maintenir en vie un projet d'adhésion désormais moribond.

Le projet d'unir les pays européens est né dans l'après-Seconde Guerre mondiale d'une obsession à maintenir la paix. Les institutions de l'après-guerre, la pensée, la création artistique de l'après-guerre sont traversées par cette obsession que traduit imparfaitement l'expression « plus jamais ça ». C'est cette obsession qui fait du projet d'unification européenne une machine à fabriquer la paix. Le couple franco-allemand, qui s'était fait trois fois la guerre depuis 1870, est la plus tangible des réussites de cette machine.

La Turquie n'a pas participé à la Seconde Guerre mondiale qui s'est arrêtée à ses frontières. Elle n'en a pas partagé les souffrances, elle ne s'est pas associée à l'effroi suscité par la découverte des camps et de leur barbarie, elle n'a pas fait sien les doutes qui se sont emparés des Européens quant à leur civilisation [Seni, 2016b]. Il n'y a pas eu jusqu'aux années 2000 de processus mémoriels déclenchés en Turquie par la pression des historiens et des victimes non pas de la Seconde Guerre mondiale mais de massacres organisés contre les alévis, de pogroms contre les Juifs, les Grecs et les non-musulmans. La Turquie de l'après-guerre est restée imprégnée d'une tout autre obsession héritée des dernières décennies de l'Empire ottoman : le souci de maintenir l'homogénéité ethnique et religieuse,

turque, musulmane et sunnite de sa population. L'Empire a perdu tout au long du XIX^e siècle tous les territoires où l'élément turc musulman n'était pas majoritaire. La République turque a perpétué cette lecture de l'histoire qui a contribué à développer un nationalisme ethnique, religieux et défensif¹⁵, favorisant l'étatisme autoritaire, et qui a entravé la démocratisation.

Une différence culturelle majeure entre les pays de l'Union européenne et la Turquie se situe justement là, dans ce qui a façonné l'âme des régimes politiques de l'après-guerre, l'obsession de la paix pour les pays de l'Union, le souci mortifère de l'homogénéité pour la Turquie. Même les lettrés, la gauche, les « occidentalisés », les intellectuels – journalistes ou universitaires – n'ont pas complètement échappé à cette sensibilité, et ceci jusque dans les années 1990, lorsque, ayant pris conscience de leur posture proche de « conseiller du prince », ils ont amorcé leur émancipation et pris l'idéologie de l'État comme principale cible de leur opposition. Le vocable « kémalisme » s'établit pour signifier tout à la fois l'étatisme économique et politique, l'intrusion de l'armée dans la vie publique, la limitation des libertés, le nationalisme, l'absence de démocratie. Comme cet État était laïque et méfiant à l'égard de la religion, comme il était tourné vers l'Occident, ces valeurs aussi furent questionnées et défaits de leur carcan d'absolu. Le nouveau « politiquement correct » n'a plus exclu l'islam des composantes de l'identité turque. À la faveur de ce glissement, l'islamisme politique a gagné en légitimité auprès de l'opinion. Une relative confusion accompagna l'émergence du parti islamiste Refah¹⁶ – dont Recep Tayyip Erdogan représentait une des figures majeures – et la banalisation de l'islam politique. En effet, la bienveillance pour ce parti à fondement communautaire, populiste et antisémite a pu passer pour gage d'esprit démocratique puisque libéré du carcan kémaliste¹⁷. Dans les années qui ont suivi la dissolution du Refah et l'installation au gouvernement de l'AKP, fondé en 2001 par l'actuel président de la République, le débat en Turquie fut accaparé par une polarisation entre les « kémalistes » et ceux pour qui il fallait à tout prix soutenir les gouvernements de l'AKP puisque les urnes électorales se prononçaient pour eux. La proximité de ce parti avec le mouvement Millî Görüş (« vision nationale ») qui faisait de l'antisémitisme sa marque de fabrique n'induisait pas de questionnement quant à la propension à la démocratie de l'AKP. L'antisémitisme

15. On peut considérer que cette perception est à l'œuvre parmi les moteurs notamment du génocide arménien (perpétré en 1915 par les Ottomans), des massacres des alévis (chiites) perpétrés par la Turquie dans les années 1930.

16. Le Refah (Parti du bien-être) fut fondé en 1983 et dissous en 1998. Les commentateurs affirment que plusieurs de ses membres furent impliqués dans le lynchage de Sivas qui fit trente-sept morts dont trente-quatre alévis (chiites).

17. Nora Seni, « La responsabilité des intellectuels laïques turcs », *Le Monde*, 11 juillet 1996.

de ce mouvement n'était d'ailleurs pas la seule caractéristique qui le rendait radicalement inapte à un projet de démocratie formelle.

Ces caractéristiques : le racisme, une identité définie par la religion, les déclarations récusées par la suite concernant la place subalterne accordée à la démocratie, n'ont pas fonctionné comme des alertes pour l'opinion de gauche comme de droite. Auraient-elles mieux été entendues et interprétées si la Turquie avait été plus en symbiose avec l'esprit qui souffle en Europe post-Seconde Guerre mondiale ? Et comment aurait-elle pu l'être ?

On a coutume d'attirer l'attention, à juste titre, sur l'existence d'une large frange d'élites turques occidentalisées, présente autant dans le monde des affaires que dans les univers intellectuels, médiatique, universitaire, littéraire et artistique. Les contacts fréquents, fluides, avec les institutions européennes et américaines ont stimulé et nourri les orientations administratives, la vie intellectuelle et éditoriale, la scène artistique turques, leur familiarité avec le monde. Ainsi aurait-on pu penser que cette sensibilité européenne de l'après-guerre trouverait quelque écho en Turquie. On aurait pu s'attendre à ce que le monde éditorial, notamment, prenne sa part en faisant traduire et publier quelques-uns des ouvrages majeurs qui furent nombreux en Europe et aux États-Unis à rétablir la vérité historique des processus qui mènent des manquements à la démocratie aux régimes totalitaires, des calomnies racistes à la déshumanisation des populations qui en sont victimes et à leur déportation. Après tout, la vie éditoriale turque contemporaine est considérablement diversifiée et riche, autant par le nombre et la qualité de ses auteurs (en littérature et en sciences humaines et sociales) que par le large éventail d'ouvrages traduits, par la multiplication des maisons d'édition. Deleuze et Foucault, Pierre Nora et Slavoj Žižek sont traduits et publiés mais pas Saul Friedländer ou Yehuda Bauer, Raul Hilberg ou Robert Paxton, ou encore Christopher Browning. On peut s'interroger sur les raisons de ces choix éditoriaux et sur les lacunes qui les caractérisent. L'enseignement supérieur turc, bien qu'en constante interaction avec l'Europe par les projets de recherche et de mobilités, ne comporte pas de faculté, d'équipe de recherche universitaire qui ait adopté un programme sur l'extermination des Juifs d'Europe ou sur le goulag, sur les génocides en général et sur les processus mémoriels qui établissent les responsabilités non seulement des États mais aussi des populations civiles¹⁸. Bien que le champ du génocide arménien se soit enrichi, depuis une dizaine d'années, de recherches de la jeune génération d'historiens

18. C'est pour pallier cette lacune que l'auteur de ces lignes a organisé, de 2013 à la fin 2015, un cycle de conférences à Istanbul sur les « Enjeux et politiques mémoriels » où des historiens français, allemands mais aussi turcs et kurdes vinrent parler des processus par lesquels les sociétés se confrontent à la mémoire des atrocités vécues, rétablissent la vérité et les responsabilités et en font des politiques publiques de commémorations, de réconciliation.

turcs, la première raison qui vient à l'esprit pour analyser cette « indifférence » est liée à la difficulté d'évoquer ces massacres, à l'impossibilité de reconnaître leur caractère génocidaire. L'État turc, on le sait, insiste dans le déni de ce caractère. On connaît l'instrumentalisation politique qu'a faite Nicolas Sarkozy en tentant de pénaliser le déni du génocide arménien, projet contesté par des historiens français, notamment par Pierre Nora, et récusé par le Conseil constitutionnel. Recep Tayyip Erdogan, quant à lui, semble avoir esquissé un pas en direction de l'apaisement en 2014. Il a exprimé des « condoléances » au peuple arménien¹⁹. Bien que tardives et silencieuses sur l'aspect génocidaire des atrocités, il a fait passer un message quasi fraternel. L'année suivante, en revanche, il choisissait d'occulter les commémorations du centenaire par une contre-célébration, celle des cent ans de la bataille des Dardanelles où l'armée ottomane a vaincu les Alliés.

Il n'y a pas que le souvenir des massacres de 1915 qui encombre la mémoire de la Turquie contemporaine et qui demeure sans confrontation, ni identification des acteurs et des responsabilités, et donc sans possibilité d'élaborer des politiques de réconciliation. Le traumatisme le plus récent date de 1993. Il s'agit du lynchage, à Sivas, qui a fait trente-sept morts dont trente-quatre intellectuels alévis venus dans la ville pour participer à un festival littéraire²⁰.

Il n'est pas question d'énumérer ici les persécutions et pogroms qui ont visé soit les non-musulmans, soit les alévis ou les Kurdes, mais de rattacher ces irruptions de violences à cette obsession d'homogénéité qui les traverse. Même lorsque la conflictualité qu'elle engendre n'atteint pas des paroxysmes, cette obsession demeure rampante, elle affaiblit le sens de la notion de citoyenneté et ne favorise guère la cohésion sociale.

Est-ce là une différence rédhibitoire avec les pays de l'Union européenne, ou, pour poser la question différemment, n'est-il pas envisageable de contaminer la Turquie par l'obsession de la paix bien que sa culture politique ne soit guère façonnée par cette exigence ? C'est là que la vision de Michel Rocard prend tout son sens, qui a signé avec Ariane Bonzon un ouvrage intitulé *Oui à la Turquie*. Ce qui intéressait Rocard dans la candidature de la Turquie, c'est justement qu'elle possède un caractère qui la différencie des pays européens : elle est musulmane. « Or voici qu'une nation musulmane importante, très peuplée et très armée,

19. Recep Tayyip Erdogan publia un communiqué officiel le mercredi 23 avril sur le site du Premier ministre présentant ses « condoléances » aux descendants des 900 000 Arméniens, massacrés il y a près d'un siècle par les troupes ottomanes. « Nous souhaitons que les Arméniens qui ont perdu la vie dans les circonstances qui ont marqué le début du XX^e siècle reposent en paix et nous exprimons nos condoléances à leurs petits-enfants », a-t-il déclaré.

20. Contrairement à la majorité des Turcs qui est sunnite, les alévis sont chiïtes et constituent près d'un cinquième de la population.

demande à entrer dans l'Union européenne. En outre elle est de tradition laïque. C'est une occasion historique inouïe » [Bonzon et Rocard, 2008, p. 152]²¹. L'ex-Premier ministre partait du constat que l'Europe politique (entendre fédérale) est morte, que seule une Europe sans âme est viable²². Celle-ci ne peut plus désormais reposer que sur les droits de l'homme et les droits économiques de la production, de la concurrence, du commerce. Or la Turquie fait partie de l'union douanière depuis 1995 et elle est un partenaire économique incontournable de l'UE. Les pères de l'Europe n'avaient-ils pas privilégié l'économie pour les premiers pas vers l'Union ? Tous les manuels le disent : « La Communauté européenne du charbon et de l'acier unit progressivement les pays européens sur les plans économique et politique afin de garantir une paix durable. »

Sans doute faudra-t-il retrouver l'esprit qui animait Jean Monnet, Robert Schuman et les autres figures fondatrices de l'Union pour favoriser les conditions pour que le dynamisme des intérêts économiques bien compris diffusent (à partir de l'Europe et jusqu'en Turquie) le souci de la paix, ce souci qui produit de la démocratie, qui insuffle le respect des libertés et qui aide à construire un État de droit inaliénable.

Bibliographie

- BONZON A. et ROCARD M. (2008), *Oui à la Turquie*, Hachette Littératures, Paris.
- CHEVIRON N. et PÉROUSE J. F. (2016), *Erdogan, nouveau Père de la Turquie ?*, François Bourin, Paris.
- DAVUTOGLU A. (2001), *Stratejik derinlik. Türkiye'nin Uluslararası konumu* (« La profondeur stratégique. La situation internationale de la Turquie »), Küre yayinlari, Istanbul.
- REBIÈRE N. (2013), « La géopolitique de l'énergie en Turquie et son repositionnement sur l'échiquier mondial », mémoire de master, soutenu à l'Institut français de géopolitique de l'université Paris-VIII.
- SENI N. (2016a), « Les Arabes, les Turcs : si loin si proches », *Hérodote*, n° 160-161, La Découverte, Paris.
- SENI N. (2016b) « A breakdown in memorial processes in Turkey », in GUTTSTADT C., LUTZ T., ROTHER B. et ROMAN J., *Bystanders, Rescuers or Perpetrators? The Neutral Countries and the Shoah*, Metropol Verlag IHRA ed., Berlin.
- VISIER C. (2009), « La Turquie : instrument de politisation, objet de politisation », *European Journal of Turkish Studies*, 9/2009, <https://ejts.revues.org/3709>
- YILMAZ H. (2007) « Turkish identity on the road to the EU : basic elements of French and German oppositional discourses », *Journal of Southern Europe and the Balkans*, volume 9, n° 3.

21. Cité par C. Visier [2009].

22. « Du bon usage de l'Europe sans âme », *le Monde*, 27 novembre 2003.